



Lutte contre le frelon asiatique : Soutien financier de la Communauté de communes

Afin de lutter contre la prolifération du frelon asiatique, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a signé une convention avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Isère. Le « GDS », via sa Section Apicole, anime l'organisation de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre le frelon asiatique (ou frelon à pattes jaunes) au niveau du département de l'Isère. Ses interventions sur le territoire sont subventionnées à hauteur de 50 % par la Communauté de communes.

Contexte

Le frelon asiatique est de plus en plus présent en Isère. Grâce aux actions de destructions entreprises, le Groupement de défense Sanitaire parvient à limiter son invasion en Isère mais doit intensifier ses efforts.

Classé dans la liste des dangers sanitaires de catégorie 2, le frelon asiatique est une espèce invasive, qui se reproduit très rapidement, prédatrice de la biodiversité, impactant l'économie locale et pouvant être dangereuse pour l'homme dès lors qu'il y a profusion de nids.

En Isère et en Auvergne Rhône Alpes la lutte contre le frelon asiatique est coordonnée par le Groupement de Défense Sanitaire (GDS), organisme à vocation sanitaire, qui centralise l'ensemble des signalements de nids dans le département via une plateforme www.frelonsasiatiques.fr.

S'il n'est pas possible d'éradiquer le frelon asiatique, l'invasion peut être contenue car elle en est à ses débuts. Chaque nouveau nid identifié doit être détruit avant le départ des futures fondatrices à l'automne. Un seul nid peut abriter 300 futures fondatrices, chacune pouvant potentiellement construire un nouveau nid en année n+1. Un nid qui n'est pas détruit est donc l'assurance de plusieurs nouveaux nids dans le voisinage l'année suivante.

Ces dernières semaines, il a été constaté une véritable explosion du nombre de nids de frelons asiatiques dans notre région et le GDS a déjà détruit 69 nids sur notre territoire.

En effet les conditions météorologiques particulières pour ce mois de novembre (douceur, soleil), ont maintenu une très forte activité du frelon asiatique. Des nids de plus d'1m de diamètre ont ainsi été découverts et traités.

Le frelon asiatique étant particulièrement agressif, de véritables attaques sur les humains – heureusement sans gravité - ont par ailleurs été signalées notamment par des nuciculteurs. Les apiculteurs déplorent eux aussi de nombreuses pertes de colonies d'abeilles.

Destruction des nids de frelons : financement à 50 % par la Communauté de communes

La destruction d'un nid est normalement à la charge du particulier, propriétaire du terrain où il est localisé. Cette dépense d'un montant de 200 euros environ est toutefois difficilement supportable pour certains foyers.

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de lutte efficace visant à détruire la totalité des nids identifiés, le Groupement de Défense Sanitaire a sollicité des partenaires institutionnels pour le financement de son action notamment les intercommunalités et le Département de l'Isère.

Saint-Marcellin Vercors Isère communauté a ainsi signé une convention avec le GDS stipulant la prise en charge de 50 % du prix des interventions de destruction des nids sur son territoire.

Au titre de cette convention, le GDS est en Isère le point d'entrée des signalements de nids de frelons asiatiques :

- Il répond aux signalements d'insectes ou de nids parvenus au GDS : il identifie et confirme toute forme de suspicion via une plateforme de signalement régionale www.frelonsasiatiques.fr mais aussi par photo, mail, téléphone.
- Il encadre la destruction des nids de frelons asiatiques, en conventionnant avec des entreprises de désinsectisation qui auront signé une charte de bonnes pratiques (afin de garantir une efficacité de la destruction, dans le respect des méthodes d'élimination préconisées par les scientifiques pour préserver l'environnement et garantir la sécurité pour les personnes)
- Il assure une cartographie de la présence et de l'évolution du frelon asiatique par commune ou communautés de communes et la leur transmet en fin de chaque année.
- Il peut former, à la demande de la Communauté de communes, ses agents techniques ou des espaces verts, à la reconnaissance du frelon asiatique et aux mesures à prendre en sa présence.
- Il transmet chaque année à la communauté de communes le nombre d'intervention et de nids détruits sur son territoire, commune par commune.

A noter : le Département de l'Isère intervient également financièrement dans la prise en charge des interventions à hauteur de 50 %.

Les communes membres de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté sont invitées à prendre contact directement avec le GDS 38 afin de signaler un nid de frelons sur leur territoire en précisant leur appartenance à l'intercommunalité :

Section Apicole du Groupement de Défense Sanitaire du département de l'Isère (GDS 38) –

145 Espace 3 Fontaines 38 140 Rives

Tél : 09 74 50 85 85 – Mail. : agriculture.gds38@reseaugds.com

Pour toutes informations complémentaires ou renseignements s'adresser à :

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté

Direction de l'Aménagement et de l'Ingénierie Territoriale

Tél : 04 76 38 83 72 – Mail. : martine.fraysse@smvic.fr